

Un accompagnement tout au long de la procédure

"Sans avocat, on peut dire que c'est un parcours presque impossible. »



Depuis 2019, la lutte contre les violences intrafamiliales est devenue une priorité du gouvernement. La justice s'efforce d'apporter une réponse plus rapide aux dossiers de violences conjugales, mais pour les victimes, le parcours judiciaire reste souvent long et éprouvant, d'où l'importance de se faire accompagner tout au long de la procédure.

Grâce à l'aide juridictionnelle, les personnes aux revenus modestes peuvent bénéficier d'un avocat gratuitement ou à moindre coût et sans aucune condition de ressources pour les victimes de viol. Faire appel à un avocat permet de mieux comprendre les étapes à venir, d'avoir accès au dossier et d'augmenter

ses chances d'aboutir à une condamnation, insiste **Christine Charlot**, bâtonnière du Barreau de la Guyane. Déposer plainte, rassembler des preuves, obtenir des mesures de protection : elle partage des conseils concrets et rappelle l'importance de ne pas abandonner la procédure.

Ne pas avoir peur de prendre attache avec un avocat

Alors le message que j'aimerais adresser aux femmes victimes de violences, c'est de ne pas avoir peur de prendre attache avec un avocat qui peut les guider tout de suite vers différents dispositifs pour les protéger.

Christine Charlot, bâtonnière du Barreau de la Guyane pour les années 2024-2025. Donc nous avons la charge au niveau du Barreau de la Guyane de désigner des avocats notamment sur tout ce qui concerne les ordonnances de protection.

Donc c'est un dispositif pénal qui est possible devant le juge aux affaires familiales, un dispositif d'urgence qui permet justement à la femme victime de violences de saisir le juge en urgence et éventuellement de faire sortir l'auteur d'agression et l'auteur de violence du domicile commun. Il y a ce type de dossier, il y a aussi des dossiers de violences sexuelles, beaucoup de dossiers sont à la cour d'assises. On a une cour d'assises qui est très occupée par des affaires de viols, donc de violences sexuelles, en milieu conjugal ou des violences sexuelles commises par un ex. Donc ce sont des affaires qui sont très fréquentes. Et ensuite,

devant le juge aux affaires familiales et aussi devant le tribunal correctionnel, des violences entre conjoints ou entre ex-conjoints d'une gravité diverse.

L'aide juridictionnelle est attribuée pour les personnes sans ressources

Comment se passe l'accompagnement d'un avocat ou en tout cas comment peut-on solliciter un avocat ? Il y a plusieurs moyens, soit on est en contact avec une association d'aide aux victimes : l'arbre fromager a en sa possession cette liste, ce qui permet justement de solliciter tout de suite un avocat.

Ce sera évidemment gratuit puisque c'est dans le cadre de l'aide juridictionnelle, l'aide juridictionnelle est attribuée donc pour les personnes sans ressources, sachant, et c'est très important, que pour les femmes victimes de viols, c'est sans condition de ressources. Après, vous le rencontrez comme ça, il y a des consultations gratuites au centre départemental d'accès au droit, vous avez aussi d'autres moyens par l' AGAV, l'association d'aide aux victimes. Vous pouvez aussi tout de suite déposer un dossier d'aide juridictionnelle directement auprès du tribunal qui viendra nous saisir, par exemple pour les ordonnances de protection ou pour des infractions pénales ou criminelles.

Sans avocat, on peut dire que c'est un parcours assez impossible

Et après, ça permet justement, à partir du moment où l'avocat est désigné, cet avocat vous accompagne, soit pour le dépôt de plainte ou alors à partir du moment de la convocation, et il vous indiquera justement toute la marche à suivre pour vous accompagner au mieux jusqu'au jugement. Alors, sans avocat, on peut dire que c'est un parcours assez impossible parce qu'on n'est pas conscient. Déjà, émotionnellement, il faut être quand même solide, donc il y a très peu de chances quand même d'avoir la capacité physique et psychologique de faire face à cette machine judiciaire seule.

Il y a le temps de la justice : il faut rester dans ce marathon, d'essayer d'aller jusqu'au bout

On n'a pas non plus les informations de ce qu'on peut demander, comment on peut être protégé devant le juge, donc on ne sait pas trop comment s'y prendre. Et finalement, l'avocat sait traduire juridiquement votre situation pour obtenir les meilleures décisions juridiques, afin d'apporter la protection juridique qui est la plus adaptée dans l'intérêt de la victime. Une fois la plainte déposée, elle pense vraiment que tout va se faire tout de suite.

Et sauf que ce n'est pas du tout le cas. Donc après, il y a le temps de la justice, et ça, c'est très très compliqué. Donc c'est là où il faut expliquer très pédagogue avec ces femmes pour qu'elles comprennent qu'il faut rester dans ce marathon, d'essayer d'aller jusqu'au bout et de prendre chaque temps séparément pour ne pas justement être toujours dans la même énergie qui fait que ça devient très lourd.

Donc effectivement, on lui impose un temps d'attente qui est très difficilement supportable. Il y a beaucoup de victimes qui se désengagent, qui se démotivent, qui prennent aussi cette

attente comme finalement soit une nouvelle violence, soit une absence de reconnaissance, soit une désespérance de principe, c'est-à-dire en disant finalement vous m'encouragez à déposer la plainte, vous voyez, il ne se passe rien. Même en étant accompagnée d'un avocat, moi-même, je vois qu'on est dans une phase de persistance pour que la poursuite se fasse, pour être sûr qu'il y ait un placement en garde à vue ou une audition du mis en cause dans des délais raisonnables.

C'est la parole de l'un contre la parole de l'autre

Je pense à un cas en particulier où on était dans une récurrence de violence, c'est-à-dire que quelqu'un qui avait déjà été condamné et pour lequel il faut finalement être au parquet tous les jours. Moi, j'ai accompagné des femmes sur des années, parce que quand ce n'est pas évident, quand vous avez en plus en face quelqu'un qui est inséré, qui a un travail, donc là, on hésite un peu plus à le mettre hors d'état de nuire, et donc c'est un peu plus compliqué. Quelqu'un qui ne va pas faire d'incarcération, qui va être placé sous contrôle judiciaire, mais qu'on accuse quand même de viol, et ça, ça peut durer 3-4 ans, voilà.

Surtout quand vous avez des faits qui sont difficiles à établir, parce qu'on est dans un huis clos. Évidemment, quand on dit huis clos, ça veut dire qu'on n'a pas de témoin, donc c'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. Est-ce qu'on a été tout de suite faire un certificat médical ? Est-ce qu'on a gardé tout de suite des preuves ? Est-ce qu'on se souvient de tout parfaitement clairement ? Pas toujours, puisque souvent, la personne peut être en état de sidération, donc il y a des éléments, on a un peu des histoires qui peuvent être saccadées. Physiquement, psychologiquement, c'est extrêmement dur.

Il y a une volonté de poursuivre et de protéger les victimes

Ce qui est sûr, c'est que depuis plusieurs années, il y a une volonté en termes de politique pénale, c'est-à-dire en termes de volonté du procureur de la République de poursuivre, plus qu'avant, puisque avant, c'est vrai qu'on portait plainte, et il n'y avait pas forcément de réponse apportée. Aujourd'hui, puisqu'il y a eu les accords de Grenelle qui ont vraiment mis en évidence et en lumière la nécessité de prendre en charge et de traiter les violences intrafamiliales, on a eu, comme ça, tout d'un coup, des audiences correctionnelles et notamment comparution immédiate, c'est-à-dire une réponse rapide des dossiers de violences conjugales qui n'y avaient pas avant. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il y a une volonté de poursuivre et de protéger aussi les victimes et qu'elles se sentent écoutées.

Le message que j'aimerais adresser aux femmes victimes de violences, c'est d'être patientes, de rester courageuses pour suivre ce parcours de longue haleine, parce qu'il faut être conscients du fait que ce n'est pas juste le dépôt de plainte qui va suffire à aller jusqu'à la condamnation. Parfois, ça veut dire avoir d'autres auditions, rencontrer plusieurs personnes, rencontrer un médecin, rencontrer un psychologue et répéter chaque fois ce qu'on a subi. Et effectivement, il faut rester patientes. Il ne faut pas se décourager et se dire que, de toute façon, c'est aussi important pour sa propre résilience.